

# Trop chère la grève ?

**Avec l'augmentation de la cotisation salariale des fonctionnaires prévue par la réforme des retraites, la grève reconductible sera vite remboursée !**

L'augmentation de la part salariale de la cotisation des fonctionnaires prévue par la réforme des retraites sera peut-être étalée sur plusieurs années, cela ne change rien : il s'agit bien de travailler plus pour gagner moins. Si cette réforme passait, le taux de cotisation passerait finalement de 7,85 % à 10,65%, soit 2,8% d'augmentation.

Quelques exemples de pertes financières dues à l'augmentation des cotisations salariales

Indice	Traitement brut	Perte mensuelle de salaire
326	1 501,96	42,05 euros
392	1 806,04	50,57 euros
416	1 916,61	53,66 euros
443	2 041,01	57,19 euros
491	2 262,16	63,34 euros
534	2 460,27	68,79 euros
626	3 031,57	84,96 euros

Autrement dit, chaque mois, la réforme des retraites coûtera aux fonctionnaires l'équivalent d'une journée de salaire. Faire grève 10 jours pour imposer le retrait de cette réforme, c'est certes perdre 10 jours de salaire aujourd'hui, mais ils seront remboursés en 2 ans ! La grève jusqu'au retrait, c'est vite rentable !



# Le syndicat ne vit que des cotisations. Adhèresz, réadhèresz !

## Bulletin d'adhésion 2010 - 2011

Nom : ..... Prénom : .....  
 Actif(ve) Retraité(e)  
 Temps complet Temps partiel  
 Quote : .....  
 Grade précis (ex : PE, Instt., PLP, contractuel, certifié, stagiaire, ASEN, Administratif...) .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Tél. : .....  
 Adresse de l'établissement : .....  
 Montant de la cotisation annuelle : .....  
 Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29  
 Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail  
 Mon mail : .....@.....  
 J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29 dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) : .....

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatiques, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Signature .....

Date : .....

Dir de la publication : PY Cuzon  
 Imp par nos soins  
 n° de CPPAP 04145505227

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €

## Une négation de la démocratie sociale La construction d'un mouvement reconductible est nécessaire

SUD éducation affirme qu'un affrontement majeur avec le gouvernement est nécessaire pour gagner. Plusieurs assemblées générales représentatives de grévistes se sont prononcées en ce sens. Des syndicats, et pas seulement Solidaires, prennent position pour la grève générale. L'idée de grève générale progressive. Nous pensons qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales de donner aux salarié-e-s tous les outils pour la construire.

**Unité dans l'action, pour gagner le retrait du projet !** Six organisations syndicales ont décidé de repousser la prochaine journée nationale de grèves et manifestations au 12 octobre. Encore une fois, nous regrettons ce refus de « battre le fer quand il est chaud » et n'avons pas signé le communiqué décidant cette date bien éloignée ; mais nous en prenons acte et réaffirmons notre volonté de tout faire pour que les salarié-e-s gagnent le bras de fer engagé par le gouvernement. L'Union syndicale Solidaires a appelé à une forte mobilisation nationale le 2 octobre. soutient les grévistes qui ont reconduit le mouvement. réaffirme la nécessité d'un mouvement de grève d'ampleur, le Manifestons samedi par milliers à Quimper, Brest, Quimper, Morlaix et Carhaix à 14h30

Tous et toutes dans la rue, le samedi 2 octobre ! Prolongeant les très fortes mobilisations du 7 et du 23 septembre, les manifestations du samedi 2 octobre permettront de nous rassembler encore plus nombreuses et nombreux : salarié-e-s du secteur privé et du secteur public, chômeurs/ses, retraité-e-s, jeunes, il nous appartient d'être des millions dans la rue pour exiger le retrait du projet de loi concocté par le patronat et le gouvernement.

Une fois de plus le gouvernement Fillon reste totalement fermé au dialogue malgré plus de 3 millions de manifestant-e-s qui refusent son projet de loi. C'est une négation de la démocratie sociale. Le discours gouvernemental sur « l'inéluctabilité du report à 62 ans de l'âge légal du droit au départ et à 67 ans pour une retraite sans décote » ne fonctionne pas. L'aggravation des injustices et des inégalités engendrées par leur contre-réforme ne passent plus : le choix de faire supporter l'essentiel du financement par les salarié-e-s est refusé par la rue, comme la volonté de faire travailler les gens plus longtemps existe des alternatives crédibles grandit de jour en jour notamment celles appuyées sur une nouvelle répartition des richesses pour maintenir et améliorer le système de retraites par répartition.

# Ensemble, tout est possible !



Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 33 Av.de la Libération, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net  
 Permanences à Quimper et à Brest, les mardi et jeudi, vendredi visitez notre site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

Septembre 2010 numéro 98

Union Syndicale Solidaires

SUD éducation  
 2, rue Amiral Nielly  
 29200 Brest

LA POSTE  
 DISTRIBUÉE

P PRESSE

Brest CTC  
 dispensé de timbrage

déposé le 29/09/10